



# SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE PROCÉDURE D'INSCRIPTION

## VILLE-D'AVRAY | année scolaire 2023-2024

Afin de faciliter vos démarches, la demande d'inscription s'effectue par Internet.

### 1. Demande d'inscription par Internet – jusqu'au 19 août 2023 à minuit

La demande d'inscription au service de transport scolaire s'effectue par Internet via une plateforme en ligne, accessible depuis le site Internet de Grand Paris Seine Ouest (*rubrique Vos services/Mobilité/Transport scolaire*) :

<https://www.seineouest.fr/vos-services/transports/transport-scolaire>

#### Si vous étiez déjà inscrit au service cette année :

- Connectez-vous à votre compte depuis l'encart « Ré-inscription » en bas de page. Si vous avez oublié vos identifiants, cliquez sur « J'ai oublié mon mot de passe » puis saisissez l'e-mail associé au compte.
- Une fois connecté, dans la rubrique « Mes dossiers », cliquez sur « Renouveler » pour effectuer une demande d'accès au service de transport pour l'année prochaine, en y joignant les pièces justificatives demandées.

#### Si vous n'étiez pas déjà inscrit au service cette année :

- Créez un compte utilisateur depuis l'encart « Première inscription » en bas de page.
- Une fois le compte créé, connectez-vous, puis dans la rubrique « Mes dossiers », cliquez sur « Ajouter un dossier » pour effectuer une demande d'accès au service (une par enfant), en y joignant les pièces justificatives demandées.

Vous pouvez créer votre compte, ajouter vos dossiers et renouveler votre inscription dès réception de ce courrier, et au plus tard **jusqu'au 19 août 2023 à minuit**. Toute demande effectuée après cette date sera automatiquement placée sur liste d'attente.

Si vous ne disposez pas d'un moyen d'accès à Internet, vous pouvez vous rendre à la **Médiathèque municipale Boris Vian** (Place Charles de Gaulle - 01 47 50 35 41) ou directement en **Mairie de Ville-d'Avray** (13 rue de Saint-Cloud – 01 41 15 88 88).

### 2. Paiement et envoi de la carte de transport – 25 août 2023 au plus tard

Dès que votre inscription vous aura été confirmée par e-mail, vous devrez régler les frais d'inscription **si possible sous 48 heures** (et au plus tard le 25 août 2023) par carte bancaire (**60 € pour l'année**), directement sur la plateforme en ligne rubrique « Mes dossiers ».

Après validation de votre paiement, la carte de transport vous sera transmise par courrier postal à l'adresse indiquée lors de votre inscription. La carte doit être conservée d'une année sur l'autre tout au long de la scolarité de votre enfant dans son établissement actuel, vous permettant une inscription plus rapide l'année suivante.

#### A noter :

- Pour des raisons évidentes d'organisation et de gestion, aucune modification de l'inscription ne sera prise en compte après le 15 septembre 2023.
- Compte tenu du nombre de places limitées dans les véhicules, les élèves de CM1 et CM2 domiciliés rue de Versailles pourront être transportés par les lignes régulières 469 et 471 en cas de sureffectif.